

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018
DELIBERATION N° 10

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE , Mmes BISAUTA, LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC, TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme CANDILLIER ; Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. UGALDE (jusqu'à 18h13) ; M. SOROSTE par M. ETCHEGARAY ; M. NEYS par Mme DURRUTY ; Mme CASTEL par M. AGUERRE (jusqu'à 21h54) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h54) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h35) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h01) ; Mme BRAU-BOIRIE par Mme LAUQUE ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. ESMIEU ; Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30) ; M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI (à partir de 23h02) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h34) ; M. DAUBISSE par Mme MEYZENC ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h42).

Absentes :

Mme CASTEL (à partir de 21h54 pour le vote des délibérations 43 à 76) ; Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h42 pour le vote des délibérations 66 à 76).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Modalités d'organisation des concerts « Lauga, côté scène » - Avenant à la convention de financement et d'objectif conclue avec l'Office de Tourisme de Bayonne.

Dans le cadre de son schéma de développement culturel et patrimonial, la Ville a retenu le principe d'une diversification de l'offre de spectacle vivant, dans le but de permettre au public le plus large d'assister à des concerts ou des représentations de qualité, à des tarifs modérés. C'est ainsi qu'a été conçue avant l'été la programmation « Lauga, côté scène » pour l'année scolaire 2018-2019, composée d'une douzaine de spectacles très variés.

Pour la mise en œuvre opérationnelle de ces spectacles, il est apparu pertinent de s'appuyer sur les ressources et les compétences de l'Office de tourisme de Bayonne. En effet, l'Office de tourisme propose d'ores et déjà un service de billetterie pour des opérateurs privés comme pour la temporada. Il présente également l'avantage d'être une structure parfaitement identifiable pour les bayonnais comme pour les résidents extérieurs, et d'être ouvert en semaine ainsi que le samedi. La vente de billets pour ces spectacles apparaît en outre comme une opportunité pour proposer aux comités d'entreprises, associations et autres groupements des offres combinant spectacles, transports et/ou repas (ou autres formules), ce qui correspond à la mission confiée à l'Office de développer l'attractivité de la Ville de Bayonne.

Il a ainsi été convenu que l'Office signerait les contrats avec les différents producteurs de spectacles, payerait les dépenses relatives à l'organisation, assurerait la billetterie et percevrait l'intégralité des recettes. De son côté, la Ville assure la conception de la saison culturelle, met à disposition gratuitement la salle Lauga et apporte à l'Office les moyens permettant l'équilibre financier de cette activité.

La convention d'objectifs et de financement conclue le 11 décembre 2017 avec l'Office de tourisme prévoyait déjà, dans son article 2, la possibilité d'une vente de billets de spectacles ainsi que la commercialisation de produits touristiques. Il est toutefois apparu préférable de préciser par voie d'avenant les modalités de coopération entre la Ville et l'Office de tourisme pour la mise en œuvre de cette nouvelle programmation culturelle, compte-tenu de l'envergure de celle-ci.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'approuver la conclusion d'un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement confiant à l'Office de tourisme la mise en œuvre opérationnelle de certains concerts et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne